

FORMULAIRE DE DEMANDE (COMPTE NON ENREGISTRÉ)

Type de compte :

Propriétaire unique

Deux propriétaires ou plus à titre de copropriétaires avec droit de survie (non applicable au Québec)

Deux propriétaires ou plus à titre de propriétaires en commun

Type de propriétaire :

Individuel (personne)

Société par actions

Fiducie

Société de personnes

Autre (veuillez préciser) :

1. RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR (Pour une personne, remplir la ligne A OU pour une société par actions ou fiducie, remplir la ligne B, le cas échéant)

A	Nom	Prénom et initiales	N° d'assurance sociale
B	Nom de la société		N° d'identification*
Adresse		N° d'appart.	Ville ou case postale
Province	Code postal	Adresse courriel	
Tél. domicile	Tél. travail	Date de naissance (jj/mm/aaaa) du demandeur ou du représentant**	
Êtes-vous résident du Canada?		Oui	Non

*Sociétés : Numéro d'entreprise, Fiducie : Numéro de compte de fiducie

2. RENSEIGNEMENTS SUR LE CODEMANDEUR (Pour une personne, remplir la ligne A; pour une société par actions ou une fiducie, remplir la ligne B. S'il y a plus d'un codemandeur, joindre une page additionnelle.)

A	Nom	Prénom et initiales	N° d'assurance sociale
B	Nom de la société		N° d'identification*
Adresse		N° d'appart.	Ville ou case postale
Province	Code postal	Adresse courriel	
Tél. domicile	Tél. travail	Date de naissance (jj/mm/aaaa) du demandeur ou du représentant**	
Êtes-vous résident du Canada?		Oui	Non

*Sociétés : Numéro d'entreprise, Fiducie : Numéro de compte de fiducie

3. RENSEIGNEMENTS SUR LA POLITIQUE SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT

La **Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes (Canada)** et les règlements pris en vertu de celle-ci (collectivement la « Loi ») obligent Computershare à recueillir et à enregistrer des renseignements précis à l'égard des détenteurs de compte nouveaux et existants, ainsi qu'à prendre d'autres mesures pour respecter leurs exigences.

Veuillez lire les instructions ci-dessous avant de remplir cette partie.

Instructions

La Loi oblige Computershare à vérifier l'identité des détenteurs de compte et de leurs représentants. Pour ce faire, à moins que nous vous ayons identifié en personne, (i) nous vous demandons de nous fournir un chèque (personnel ou certifié de 1,00 \$ minimum, non remboursable) indiquant l'adresse actuelle de votre domicile, lequel sera compensé par une institution financière canadienne ou une succursale canadienne d'une banque étrangère autorisée aux termes de la *Loi sur les banques* (Canada); et (ii) nous prendrons les mesures nécessaires pour vérifier les renseignements personnels que vous nous avez fournis en consultant un bureau de crédit qui fondera son rapport sur vos antécédents de crédit. Si vous pensez ne pas avoir des antécédents de crédit au Canada de 6 mois au moins, ou si vous ne consentez pas à cette vérification, veuillez communiquer avec notre service Solutions de capital-investissement au 1 866 302-7096 avant d'envoyer ce formulaire. **Remarque:** Le(s) chèque(s) doit (doivent) être libellé(s) au nom de Computershare. Nous acceptons les chèques conjoints, pour autant que le nom du demandeur y figure.

Partie A – Attestation – Si le demandeur du compte est :

- une ou plusieurs personnes** – chacune doit indiquer son entreprise principale ou le poste occupé.
- une société par actions, une fiducie, une société en nom collectif, ou une organisation ou un fonds non incorporé en société** – ce formulaire doit être rempli et signé par la (les) personne(s), deux tout au plus, autorisée(s) à donner des instructions à l'égard du compte (** le « représentant » ou les « représentants »). Chaque personne doit indiquer sa date de naissance (ci-dessus) et fournir un chèque (de 1,00 \$ min). L'entreprise principale ou le poste occupé NE sont PAS requis.

De plus, veuillez indiquer le statut du détenteur du compte à la Partie A de la page 2, le cas échéant, et :

- Pour une **société par actions**, nous demandons (i) une copie du registre indiquant les personnes autorisées à gérer ce compte (p. ex. : extraits des articles, des statuts ou des résolutions du conseil); (ii) soit un certificat de constitution de personne morale et une liste des membres du conseil ou tout autre document confirmant sa constitution et contenant une liste des membres du conseil (p. ex. : documents déposés en application des lois sur les valeurs mobilières); et (iii) le poste occupé par chaque membre du conseil.
- Pour une **fiducie, une société en nom collectif, ou une organisation ou un fonds non incorporé en société**, veuillez indiquer l'entreprise principale ou le poste occupé par la société. Nous demandons également une copie du contrat de société, des statuts de l'association ou de tout autre document attestant de l'existence de la société.

Partie B – Détermination quant aux tiers

Cochez une des deux cases concernant l'intérêt d'un tiers à l'égard du compte, et remplissez au besoin les champs supplémentaires, incluant une description de la relation. Par exemple : Êtes-vous un agent, un dépositaire, un avocat, un tuteur légal ou autre qui détient le compte au nom d'un époux, d'un membre de la famille, d'un partenaire d'affaires ou d'un ami?

Part C – Détermination quant à une personne politiquement vulnérable

Computershare doit déterminer si les détenteurs du compte occupent ou ont occupé un poste politique à l'étranger ou s'ils sont apparentés à une personne politique, actuelle ou passée. Vous devez cocher une des deux cases et remplir les champs supplémentaires, le cas échéant.

FORMULAIRE DE DEMANDE (COMPTE NON ENREGISTRÉ) (suite)

RENSEIGNEMENTS SUR LA POLITIQUE SUR LE BLANCHIMENT D'ARGENT (suite)

Partie A – Attestation

Je (nous), le(s) détenteur(s) du compte, certifie (certifions) par la présente, ce qui suit :

Entreprise principale ou poste occupé :

(p. ex. : caissier, retraité, entreprise de comptabilité)

Entreprise principale ou poste occupé :

(p. ex. : caissier, retraité, entreprise de comptabilité)

et que le détenteur du compte est **(Cochez la case correspondant au statut, le cas échéant)**

une société par actions, une fiducie, une société en nom collectif, ou une organisation ou un fonds non incorporé en société (Les documents requis comme indiqués à la partie 3 de la page 1 sont joints.)

Partie B – Détermination quant aux tiers – Cochez une des deux cases ci-dessous. Si la deuxième case est cochée, vous devez nous fournir les renseignements.

Ce compte n'est pas ouvert pour être utilisé par, ou au nom d'un tiers.

Ce compte est ouvert pour être utilisé par, ou au nom d'un tiers et j'ai rempli les champs concernant les renseignements requis ci-dessous

Nom et adresse du tiers:

Date de naissance du tiers (s'il s'agit d'une

personne):

Nature des activités de l'entreprise principale ou du poste occupé par le tiers:

Si le tiers est une société, veuillez indiquer le numéro de constitution et le lieu d'émission:

Veuillez décrire la relation entre le détenteur du compte et le tiers, à l'égard de ce compte:

Partie C – Détermination quant à une personne politiquement vulnérable – Cochez une des deux cases ci-dessous. Si la deuxième case est cochée, vous devez nous fournir les renseignements.

À ma (notre) connaissance, ni moi (nous) ou un membre de ma (notre) famille* n'occupe ou n'a occupé l'un des postes suivants au sein d'un État étranger ou pour son compte:

chef d'État ou chef de gouvernement, membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre (titulaire d'une charge de rang équivalent), ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur; officier ayant le rang de général ou un rang supérieur; dirigeant d'une société d'État ou d'une banque d'État; chef d'un organisme gouvernemental; juge; (chef?)leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative.

La déclaration à gauche N'est PAS vraie. Le poste occupé par moi (nous) ou membre de ma (notre) famille est/était

au pays de

et l'origine des fonds pour ce compte est

(Veuillez fournir les renseignements supplémentaires sur une page séparée, le cas échéant)

*Le terme *membres de la famille* fait référence à : votre époux (épouse), votre conjoint(e) de fait, votre enfant, votre mère ou votre père, la mère ou le père de votre époux (épouse) ou conjoint(e) de fait, ou un enfant de votre mère ou de votre père.

Confirmation et consentement

Je consens (nous consentons) à ce que Computershare confirme mon (notre) identité en vérifiant mes (nos) renseignements personnels auprès d'un bureau de crédit. Je comprends (nous comprenons) que cette vérification n'affectera pas ma (notre) cote de solvabilité. Je confirme (nous confirmons) l'exhaustivité et l'exactitude des renseignements que j'ai (nous avons) fournis dans ce formulaire de demande.

Par ailleurs, le(s) signataire(s), en cas de signature au nom d'une société, **certifie(nt) soit (i) que personne ne détient ou contrôle, directement ou indirectement 25 % ou plus de la société ou (ii) qu'un document joint à ce formulaire dresse la liste des personnes (avec leur adresse et le poste qu'elles occupent) qui détiennent ou contrôlent, directement ou indirectement, 25 % ou plus de la société.**

Pour être valide, ce formulaire doit être signé par tous les demandeurs ou toutes les personnes autorisées, le cas échéant.

Signature 1

Signature 2

Date (jour/mois/année)

4. PAIEMENT DES FRAIS

Sélectionnez l'une des options suivantes:

Veuillez déduire les frais applicables de mon compte

Je désire payer les frais de transaction par débit préautorisé

DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

J'autorise (nous autorisons) la Société de fiducie Computershare du Canada à débiter du compte indiqué ci-après les frais annuels de compte et de transaction dès qu'ils sont exigibles à la suite de transactions effectuées dans mon compte Computershare.

Renseignements sur l'institution financière

Veuillez remarquer qu'il est nécessaire d'avoir un compte valide dans une banque canadienne pour payer par débit préautorisé.

Veuillez choisir l'une des options suivantes :

Compte chèque

Compte d'épargne

Numéro de compte dans une institution financière

Numéro de succursale

Numéro de l'institution financière

Nom du (des) détenteur(s) du compte

APPLICATION FORM (NON-REGISTERED ACCOUNT) (continued)

Conditions

Détails sur le débit préautorisé (DPA)

J'autorise (nous autorisons) la Société de fiducie Computershare du Canada à effectuer les débits de fonds requis à partir du compte bancaire. Je reconnais (nous reconnaissons) que ce service est offert aux fins de débit préautorisé personnel. Je reconnais (nous reconnaissons) que le montant des débits préautorisés sera fixe, comme indiqué dans la grille tarifaire qui se trouve à l'adresse www.computershare.com-en/business/privatecapitalsolutions/Pages/default.aspx. J'ai (nous avons) certains recours si les débits ne sont pas conformes à cet accord. Par exemple, j'ai (nous avons) le droit d'obtenir le remboursement de tout débit qui n'aurait pas été autorisé ou qui ne serait pas conforme à cet accord sur les débits préautorisés. Pour en apprendre davantage au sujet de mes (nos) droits de recours, je peux (nous pouvons) communiquer avec ma (notre) institution financière ou consulter le site www.cdnpay.ca

Détails sur l'annulation de débit préautorisé (DPA)

Je peux (nous pouvons) annuler mon (notre) autorisation en tout temps en envoyant une demande écrite et claire à Computershare à l'adresse ci-dessous. Les annulations doivent être reçues au moins 10 jours ouvrables avant la date de l'opération. Je peux (nous pouvons) obtenir un formulaire d'annulation ou des renseignements concernant mon (notre) droit d'annuler un DPA auprès de mon (notre) institution financière ou en consultant le site www.cdnpay.ca

Détails sur la renonciation de débit préautorisé (DPA)

Je renonce (nous renonçons) à toute obligation de Computershare de me (nous) faire parvenir un avis écrit avant que le premier débit préautorisé soit effectué aux termes de cet accord ou avant l'entrée en vigueur de toute modification que j'aurais demandée.

En signant ci-dessous, je consens (nous consentons) à la partie 4 et j'accepte (nous acceptons) les conditions ci-dessus.

Signature du détenteur du compte bancaire	Date
Signature du détenteur du compte bancaire	Date

5. AUTORISATION DU DEMANDEUR

CONVENTION DE COMPTE DE DÉPÔT DE TITRES

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA (« Computershare » ou le « dépositaire »)

Je demande (nous demandons) par les présentes l'établissement d'un compte de dépôt de titres de la SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA et je reconnais (nous reconnaissons) et j'accepte (nous acceptons) les conditions stipulées ci-après :

1. J'ai lu les conditions du dépositaire stipulées à l'annexe A et faisant partie intégrante de cette convention, je les comprends et je m'engage à les respecter.
2. Je déclare que les renseignements fournis dans la présente demande sont vrais, exacts et complets.
3. Je comprends que le compte ne sera pas enregistré aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.
4. Le compte est un compte de dépôt de titres et Computershare agit en sa qualité de dépositaire. Computershare n'est pas une société de conseils financiers et n'est aucunement obligée de me donner des conseils de placement relativement à l'achat, la conservation ou la vente d'un placement. Computershare n'est pas tenue d'évaluer si les placements que je détiens dans mon compte conviennent à ma situation financière. Je reconnais que Computershare n'est pas une société de conseils financiers et de transactions boursières et qu'elle ne m'a donc fait et ne me fera aucune recommandation, et ne m'a pas conseillé et ne me conseillera pas à l'égard des placements que je pourrais détenir dans mon compte.
5. Je suis seul responsable des décisions prises à l'égard des placements que je détiens dans le compte, y compris leur pertinence par rapport à ma situation financière. J'ai obtenu d'un conseiller indépendant les avis que je juge nécessaires concernant mes placements et je continuerai d'obtenir les avis que je juge nécessaires lorsque j'envisagerai d'ajouter de nouveaux placements au compte, de vendre des placements existants ou de maintenir des placements dans mon compte. Computershare n'effectuera aucune vérification diligente ni de recherches avant de se conformer à mes instructions pour le règlement d'une transaction, lesquelles instructions doivent être communiquées à Computershare selon ses politiques et conditions à l'égard des instructions de règlement.
6. Le dépositaire a le droit de refuser mon règlement ou toute autre instruction à l'égard de mon compte si les documents adéquats ne lui sont pas fournis ou ne sont pas remplis à sa satisfaction.
7. Je suis seul responsable d'informer les autorités fiscales canadiennes, provinciales ou autres et de produire les déclarations fiscales nécessaires à l'égard de tous les gains réalisés sur les placements détenus au compte.
8. Je verserai à Computershare tous les frais, toutes les dépenses et tous les autres montants dus, incluant ceux présentés dans le barème d'honoraires applicable.
9. Dans le cadre de la prestation des services aux présentes, Computershare peut recueillir ou recevoir des renseignements personnels me concernant ou concernant mes représentants, comme personne ou concernant toute autre personne, y compris les renseignements recueillis lors de conversations téléphoniques pouvant être enregistrées. Computershare peut utiliser mes renseignements personnels aux fins suivantes :
 - a. pour administrer le régime;
 - b. pour confirmer mes instructions ou commentaires, si ces derniers sont fournis au cours d'un appel enregistré;
 - c. pour mieux gérer sa relation de service avec ces personnes;
 - d. pour se conformer aux exigences de la Loi et des règlements; et

si les numéros d'assurance sociale (« NAS ») sont demandés pour déclarer l'impôt ou pour vérifier l'identité d'une personne pour des raisons de sécurité. Computershare peut communiquer des renseignements personnels à d'autres entreprises au Canada ou à l'étranger qui fournissent des services de traitement ou d'entreposage des données ou d'autres services de soutien visant à faciliter la fourniture de ses services. Pour en apprendre davantage sur le code de confidentialité de Computershare et connaître nos pratiques en matière de collecte, d'utilisation et de divulgation des renseignements personnels, je peux consulter le code de confidentialité de Computershare en ligne à www.computershare.com. Je peux également en demander une copie en écrivant à : Chef de la protection des renseignements personnels, 100 University Avenue, 11th Floor, Toronto (Ontario) M5J 2Y1.

DATÉ DU	, DANS LA PROVINCE DE	, CE	JOUR DE	20
Signature du client				

Accepté au nom de la Société de fiducie Computershare du Canada

Signature autorisée	Signature autorisée	Date
---------------------	---------------------	------

Envoyez le formulaire à : Société de fiducie Computershare du Canada
À l'attention de : Solutions de capital-investissement
2nd Floor, 510 Burrard St.
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B9
Télécopieur : 604 661-9401 Courriel : PCSProcessing@computershare.com

Avis de confidentialité : Computershare est déterminée à protéger vos renseignements personnels. Lorsque nous fournissons des services, à vous ainsi qu'à nos sociétés clientes, nous recevons des renseignements personnels non publics à votre sujet – dans le cadre des opérations que nous effectuons pour vous, sur les formulaires que vous nous faites parvenir, par l'intermédiaire d'autres communications que nous avons avec vous ou vos représentants, etc. Ces renseignements peuvent comprendre votre nom, vos coordonnées (adresse résidentielle, adresse de correspondance, adresse électronique), votre numéro d'assurance sociale, vos réponses au sondage, les titres que vous détenez et d'autres renseignements financiers. Nous utilisons ces renseignements afin d'administrer votre compte, pour mieux répondre à vos besoins et à ceux de nos clients ainsi qu'à d'autres fins légales liées aux services que nous offrons. Computershare peut transférer des renseignements personnels à d'autres sociétés au Canada ou à l'étranger qui fournissent des services de traitement et de stockage de données ou un autre soutien afin de faciliter les services qu'elle assure. Lorsque nous partageons vos renseignements personnels avec d'autres sociétés pour vous fournir des services, nous nous assurons qu'ils disposent de mesures de protection adéquates pour protéger vos renseignements personnels. Nous assurons également la protection des droits de la personne concernée dans le cadre du règlement général sur la protection des données, le cas échéant. Nous avons établi un Code de confidentialité, qui contient de plus amples renseignements sur nos pratiques à l'égard des renseignements, sur la façon dont nous assurons la protection de vos renseignements personnels et sur la façon dont vous pouvez communiquer avec notre chef de la protection des renseignements personnels. Vous le trouverez sur notre site Web, www.computershare.com; vous pouvez également vous en procurer un exemplaire en nous en faisant la demande par écrit, au 100 University Avenue, Toronto (Ontario) M5J 2Y1.

ANNEXE « A » À LA CONVENTION DE COMPTE DE DÉPÔT DE TITRES

Nous, la Société de fiducie Computershare du Canada, une société de fiducie constituée en vertu des lois du Canada, déclarons par les présentes que nous vous fournirons les services de dépositaire conformément aux dispositions (figurant dans cette annexe et dans le formulaire de demande).

QUELQUES DÉFINITIONS : Dans la présente déclaration, en plus des termes qui sont définis ailleurs ci-après,

« cotisations » désigne les cotisations en espèces ou les placements versés au régime;

« lois fiscales » désigne la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) ainsi que toute loi fiscale applicable de votre province de résidence, indiquée dans votre demande;

« nous » et « notre » se rapportent à la Société de fiducie Computershare du Canada;

« vous » et « votre » se rapportent à la personne qui a signé la demande et qui sera le propriétaire du compte

1. **SERVICE DE DÉPÔT DE TITRES :** Nous établirons et gérerons un compte de dépôt de titres en votre nom pour tous les titres que nous recevons et détiendrons pour vous, en tout temps. Nous effectuerons les transactions que vous nous demanderez et conserverons en dépôt les éléments d'actif selon vos instructions. Nous pouvons exiger que les instructions soient consignées par écrit conformément à nos règlements, politiques et procédures. Si les instructions touchent l'acquisition d'un titre sur la base d'une dispense de prospectus (incluant une dispense de prospectus pour investisseur qualifié ou d'une notice d'offre), vous reconnaissez que la responsabilité de déterminer si vous remplissez les critères de dispense vous incombe à vous seul. Vous nous autorisez, en votre qualité de dépositaire, à placer tout montant non investi dans un compte à vue auprès d'une banque à charte canadienne, pour autant toutefois que nous ne soyons pas tenus d'effectuer de tels dépôts. Vous reconnaissez également que tout montant de trésorerie au compte ou déposé auprès d'une banque à charte pourrait ne pas porter intérêt ou ne pas permettre d'inscrire des intérêts au compte. Vous pouvez, au moyen d'une procuration signée en bonne et due forme que nous jugeons satisfaisante, désigner un mandataire, notamment un courtier inscrit pour donner des instructions en matière de placement, en votre nom. Vous nous dégagez de toute réclamation ou responsabilité lorsque nous agissons de bonne foi conformément aux instructions de ce mandataire. Nonobstant toute disposition de la présente convention de compte de dépôt et de son annexe, nous pouvons, à notre seul gré, refuser d'accepter toute cotisation ou d'effectuer tout placement pour quelque raison que ce soit, y compris si ce placement n'est pas conforme à nos exigences administratives ou à nos politiques en vigueur. Nous ne serons aucunement responsables de toute perte découlant de la vente ou d'une autre disposition de tout placement faisant partie de l'actif du compte.

2. **VOTRE COMPTE ET VOS RELEVÉS :** Nous assurerons la tenue de votre compte en votre nom et y consignerons toutes les cotisations effectuées au compte, toutes les opérations de placement et tous les retraits du compte. Au moins une fois par année, nous vous ferons parvenir un relevé du compte de dépôt de titres indiquant toutes ces opérations, de même que les intérêts gagnés et les frais engagés au cours de la période couverte par le relevé. Ce relevé de compte de dépôt de titres vient s'ajouter aux relevés que vous recevez de votre courtier inscrit, par l'intermédiaire de qui vous effectuez les placements de votre compte.

3. **GESTION ET PROPRIÉTÉ :** Nous pouvons détenir tout actif du compte à notre nom, au nom de notre prête-nom ou de notre mandataire, au nom du porteur ou à tout autre nom ou sous toute autre forme ou auprès de tout autre gardien des valeurs, chambre de compensation ou sous-dépositaire, à notre gré. Nous pouvons généralement exercer les droits d'un propriétaire à l'égard des éléments de l'actif du compte, y compris le droit de voter ou de donner des procurations de vote relativement à ces éléments d'actif, ainsi que le pouvoir de vendre des éléments d'actif du compte afin de payer les frais et passifs que vous devez, qui se rapportent soit au compte ou à un autre compte que vous détenez chez nous. Nous pouvons limiter ou restreindre les opérations ou les retraits du compte que nous considérons à notre gré comme nécessaires. Dans l'exercice de nos droits et de nos responsabilités en vertu des présentes, nous pouvons avoir recours aux services de mandataires et de conseillers, y compris un conseiller juridique, et nous pouvons agir ou nous abstenir d'agir en fonction des conseils ou des renseignements fournis par ces mandataires ou conseillers. Nous nous conformerons aux réglementations en matière de valeurs mobilières qui s'appliquent à nous à titre de dépositaires de votre compte, lorsque nous détiendrons dans votre compte des titres de sociétés ouvertes (émetteurs assujettis). Vous devez lire l'avis concernant le bénéficiaire de titres d'une société ouverte et remplir le formulaire de réponse du client si ces documents s'appliquent à votre situation.

4. **ÉVALUATION :** Les titres que vous détenez dans votre compte seront, aux fins des registres du compte, évalués au prix ou à la valeur comptable applicable à leur acquisition dans le compte, à moins que nous n'ayons reçu une (des) évaluation(s) à jour de votre part, de la part de votre agent ou d'une autre source. Nous n'effectuerons aucune autre évaluation des actifs que vous détenez dans votre compte.

5. **SIGNATURES ÉLECTRONIQUES ET COMMUNICATIONS :** Vous nous autorisez à nous fier à la signature électronique que vous apposez sur toutes les instructions, tous les contrats et autres documents. Vous nous autorisez également à vous envoyer tous les documents à l'adresse courriel que vous nous avez fournie. Par ailleurs, toutes ces communications électroniques sont réputées respecter notre obligation de vous fournir ces documents, de la même manière que si ces documents vous avaient été envoyés par la poste.

6. **RETRAITS :** Vous pouvez nous demander, au moyen d'instructions écrites ou de tout autre mode de communication que nous jugeons acceptable, de vous verser ou vous remettre l'intégralité ou une partie des éléments d'actifs du compte. Pour recevoir ce versement, vous devez vous assurer que le compte contient les fonds suffisants pour permettre le paiement du montant requis ou nous préciser les éléments d'actif du compte à transférer en nature. Si la valeur du compte est inférieure à 500 \$ ou si nous estimons que l'actif liquide n'est pas suffisant pour payer les frais et débours du compte, nous pourrions vous verser un montant du compte égal à la valeur du compte ou vous transférer l'actif non liquide du compte. Nous retiendrons sur le montant retiré tout impôt sur le revenu ou toute autre taxe ou frais exigés à l'égard du retrait de fonds et nous vous verserons le solde, après déduction de tous frais et débours applicables. Nous n'assumerons aucune responsabilité envers vous pour tout élément du compte vendu ou pour toute perte pouvant découler d'une telle vente.

7. **DÉCÈS :** Sous réserve des articles 11 et 12, à la réception d'une preuve satisfaisante du décès et de tous les autres documents que nous pouvons exiger, nous procéderons au transfert des éléments d'actif du compte, ou nous les vendrons et verserons le produit du compte à votre représentant successoral. Tous les frais et dépenses à payer seront déduits. Nous serons entièrement libérés de toute responsabilité une fois que nous aurons effectué ce transfert ou ces versements. Nous ne serons aucunement responsables de toute perte découlant d'un retard relatif à un tel transfert ou versement.

8. **FRAIS :** Nous avons le droit de recevoir et pouvons être payés par vous ou à même l'actif du compte pour les honoraires raisonnables et autres montants que nous établissons périodiquement, à condition de vous avoir donné un préavis écrit de 30 jours concernant tout changement à ces honoraires. Nous avons le droit de nous faire rembourser les impôts par le compte ou par vous tous les frais et débours que nous aurons engagés relativement au compte, y compris les montants qui pourraient être imposés ou survenir une fois que le compte aura cessé d'exister. Tous les montants ainsi payables seront imputés au compte, à moins que vous ne preniez d'autres dispositions avec nous. Si les sommes disponibles dans le

compte ne suffisent pas à payer ces montants, nous pourrions, à notre gré, déduire les montants impayés de tout autre compte que vous avez avec nous ou avec un de nos affiliés et nous pouvons, mais ne sommes pas tenus de, liquider des éléments d'actif ou des placements détenus dans cet autre compte que nous aurons choisi pour payer les sommes dues. Nous ne serons pas responsables des pertes occasionnées par une telle liquidation.

9. RESPONSABILITÉ DU DÉPOSITAIRE : Nous ne sommes pas responsables de déterminer si vous respectez les critères juridiques et fiscaux exigés pour effectuer l'achat d'un titre. Nous avons le droit d'agir conformément à tout acte, certificat, avis ou autre document que nous jugeons authentique et dûment signé ou présenté. Lorsque le compte aura cessé d'exister et que la totalité de l'actif du compte aura été versée, nous serons libérés de toute responsabilité ou obligation se rapportant au compte. Nous ne serons aucunement responsables envers vous ou le compte ou à l'égard des impôts, pénalités, intérêts, pertes ou dommages subis ou à payer par le compte, par vous ou par toute autre personne par suite de l'acquisition, de la détention ou du transfert de tout placement, ou par suite de paiements effectués à même le compte, ou parce que nous nous sommes conformés ou avons refusé de nous conformer aux instructions qui nous ont été données, ou pour toute perte ou dommage que vous avez subis, à moins que cela ne découle d'une grossière négligence ou d'une inconduite volontaire de notre part ou de notre mauvaise foi, et nous puissions nous rembourser, ou payer les impôts, pénalités, intérêts ou frais que nous devons acquitter en vertu des lois fiscales ou à toute autre autorité gouvernementale à même les éléments d'actif au compte ou dans tout autre compte que vous avez avec nous ou avec un de nos affiliés (un compte « CPU »). Sans limiter la généralité de ce qui précède, vous ne pourrez pas faire valoir de réclamation à notre encontre par suite de pertes, de diminution, de dommages, de frais, de coûts, d'impôts, de cotisations, de droits, d'intérêts, de demandes, d'amendes, de réclamations, de pénalités, d'honoraires ou de débours engagés directement ou indirectement dans le cadre du dépôt ou des éléments d'actif du compte (les « responsabilités »), à l'exception des responsabilités qui découlent directement d'une grossière négligence ou d'une inconduite volontaire de notre part ou de notre mauvaise foi. En aucun cas, nous ne serons tenus responsables des pertes ou dommages indirects, spéciaux, majorés, disciplinaires ou exemplaires de quelque nature que ce soit que vous encourrez.

10. INDEMNISATION DES DÉPOSITAIRES : Vous, vos héritiers et vos représentants personnels devez en tout temps nous indemniser et nous tenir à couvert, de même que nos sociétés liées ou affiliées et chacun de nos administrateurs, dirigeants, dépositaires, mandataires et employés respectifs, de toute responsabilité (dont tous les frais raisonnables engagés pour notre défense) de toute nature pouvant en tout temps être engagés par l'un de nous ou être présentés contre nous par toute personne, tout organisme de réglementation ou toute autorité gouvernementale et pouvant concerner le compte. Si nous avons le droit de présenter une demande d'indemnisation en vertu des présentes et que nous le faisons, nous pouvons payer le montant de la demande d'indemnisation à même l'actif du compte ou de l'actif d'un autre compte CPU, ce qui pourrait signifier que nous pouvons liquider l'actif de ce compte ou l'actif d'un autre compte pour régler la demande d'indemnisation. Si l'actif du compte ne suffit pas à couvrir la demande d'indemnisation, ou si la demande d'indemnisation est faite une fois que le compte a cessé d'exister, vous acceptez de verser personnellement le montant de la demande d'indemnisation. Les dispositions des articles 9 et 10 demeureront en vigueur après la résiliation du compte.

11. MULTIPLES PROPRIÉTAIRES DE COMPTES : Si un ou plusieurs propriétaires détiennent le compte, vous êtes conjointement et individuellement (au Québec solidairement) responsables envers nous de vos obligations prévues aux présentes. Si vous avez demandé un compte de type « copropriétaires avec droit de survie », vous reconnaissez que vous détenez le compte conjointement et qu'au décès de l'un des copropriétaires, tous les droits et éléments d'actif du compte sont transférés au(x) survivant(s). Si vous avez demandé un compte de type « propriétaires en commun », vous reconnaissez que chacun de vous détient le compte en indivision et qu'au décès de l'un de vous, les droits et éléments d'actif de votre compte sont transférés à votre succession et nous libérerons ou transférerons les éléments d'actif du compte conformément aux instructions de votre représentant successoral. Nonobstant les dispositions de l'article 11, vos intérêts de propriété seront transférés conformément aux autres documents successoraux qui nous aurons été fournis de manière satisfaisante avant le transfert ou le versement de vos intérêts.

12. AUTRES DISPOSITIONS APPLICABLES AUX COMPTES DÉTENUS CONJOINTEMENT OU À TITRE DE PROPRIÉTAIRES COMMUNS : Sauf avis contraire que nous aurions reçu par écrit et accepté,

- (a) la propriété des éléments d'actif du compte est réputée être égale entre les propriétaires;
- (b) nous pouvons agir selon les instructions de chaque propriétaire et ne sommes pas tenus de demander le consentement de l'autre (des autres) propriétaire(s) ou de l'aviser (les aviser) avant d'agir selon ces instructions;
- (c) le transfert, dépôt ou paiement des titres ou des fonds peut être effectué à n'importe quel propriétaire; et
- (d) vous acceptez que les relevés, les autres documents ou la correspondance concernant le compte soient seulement envoyés à l'adresse du demandeur dont le nom figure en premier sur la demande de compte; et que ces documents sont réputés avoir été envoyés à tous les propriétaires du compte.

13. RÉILIATION : Vous pouvez ou nous pouvons résilier le compte en tout temps sur préavis écrit de 30 jours remis à l'autre partie. À la résiliation ou au paiement de tous frais ou autres montants nous étant dus conformément aux présentes, nous vous verserons ou vous transférerons les éléments d'actif du compte selon vos instructions.

14. MODIFICATIONS À CETTE ANNEXE : Nous pouvons modifier cette annexe en tout temps. Nous vous remettrons un avis écrit 30 jours avant toute modification

15. AVIS : Vous pouvez nous donner vos instructions en nous les remettant en mains propres ou en nous les faisant parvenir par courriel ou par la poste, port payé (ou par tout autre moyen que nous pouvons juger acceptable), à l'adresse de Computershare indiquée sur la demande ou à toute autre adresse que nous préciserons. Nous pouvons vous faire parvenir tout avis, tout relevé, tout reçu ou toute autre communication par la poste, port payé, à l'adresse indiquée sur votre demande ou à toute autre adresse que vous nous fournissez ou nous envoyez par courriel. Tout avis que nous vous envoyons sera réputé reçu un jour ouvrable après sa livraison ou son envoi.

16. CONVENTION OBLIGATOIRE : Les dispositions de la présente annexe lieront vos héritiers et vos représentants

17. Nous nous réservons le droit de ne pas agir et de ne peut être tenus responsables de tout refus d'agir si, en raison d'un manque d'informations ou pour toute autre raison, nous jugeons à notre gré qu'un tel agissement contreviendrait aux lois, règlements et directives de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ou nous exposerait à des sanctions économiques. En outre, si nous jugeons à notre gré et en tout temps qu'en agissant aux termes des présentes nous avons contrevenu aux lois, règlements et directives de lutte contre le blanchiment d'argent et le terrorisme ou nous sommes exposés à des sanctions économiques, nous avons le droit de nous retirer en vous remettant un préavis écrit de 10 jours, sous réserve que (a) le préavis écrit décrive les circonstances qui nous empêchent de nous conformer à la réglementation et (b) les circonstances soient

corrigées à notre satisfaction dans les 10 jours, auquel cas ce retrait n'est plus applicable.

18. DROIT APPLICABLE : La présente annexe sera interprétée et exécutée conformément aux lois de la province d'Ontario et aux lois du Canada qui s'appliquent aux présentes.

19. ACCÈS AU DOSSIER (AU QUÉBEC SEULEMENT) : Vous comprenez que les renseignements contenus dans votre demande seront conservés dans un dossier à nos bureaux. L'objet de ce dossier est de nous permettre, ainsi qu'à nos mandataires et représentants respectifs, d'accéder à votre demande, de répondre à toute question que vous pouvez formuler au sujet de la demande et de votre compte, de gérer votre compte et de donner suite à vos instructions de manière continue. Sous réserve des lois applicables, nous pouvons utiliser les renseignements personnels consignés dans ce dossier afin de prendre toute décision relative à l'objet du dossier; seuls les intervenants suivants auront accès au dossier : nous, nos employés, nos mandataires et nos représentants, toute autre personne désignée pour nous permettre de nous acquitter de nos obligations, vous, ainsi que toute autre personne que vous autorisez expressément par écrit. Vous pouvez consulter votre dossier et, au besoin, le faire rectifier. Afin de vous prévaloir de tels droits, vous devez nous en informer par écrit.

20. LANGUES : The parties hereto confirm that it is their wish that this Schedule as well as the agreement and all other documents relating hereto, including notices, have been and shall be drawn up in English. Les parties aux présentes confirment leur consentement à ce que cette convention de même que tous les documents, ainsi que tout avis s'y rattachant, soient rédigés en français.

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA

AVIS
BÉNÉFICIAIRE DE TITRES D'UNE SOCIÉTÉ OUVERTE
Renseignements relatifs au Règlement 54-101

Si vous détenez des titres d'une société ouverte dans le cadre de votre compte et que ces titres sont inscrits à notre nom en qualité de dépositaire, vous devriez connaître les dispositions des lois canadiennes sur les valeurs mobilières conçues pour que vous receviez des informations sur ces titres en tant que propriétaire véritable. Veuillez lire les renseignements qui suivent et remplir le formulaire en annexe

Le présent avis s'applique aux titres détenus dans votre compte émis par des sociétés ouvertes (« émetteurs assujettis »), détenus par Computershare en qualité de dépositaire et qui ne sont pas inscrits à votre nom, mais au nom de Computershare ou de ses prête-noms en qualité de dépositaire. Dans le présent avis, nous entendons par « titres », les titres des émetteurs assujettis inscrits au nom de Computershare ou de ses prête-noms comme votre dépositaire.

Les émetteurs des titres de votre compte ne peuvent pas connaître votre identité en tant que bénéficiaire de ces titres. En qualité de dépositaire de votre compte et de porteur inscrit des titres, les lois sur les valeurs mobilières nous obligent à obtenir vos instructions sur diverses questions concernant les titres que vous détenez dans le cadre de votre compte.

Communication des renseignements concernant la propriété véritable

Les lois sur les valeurs mobilières permettent aux émetteurs assujettis et à d'autres personnes et sociétés d'envoyer les documents liés aux affaires de l'émetteur assujetti directement aux bénéficiaires de titres des émetteurs assujettis si le bénéficiaire ne s'oppose pas à ce que les renseignements qui le concernent soient communiqués à l'émetteur assujetti et à d'autres personnes et sociétés. La 1^{re} Partie du Formulaire de réponse du client en annexe vous permet de nous indiquer si vous vous OPPOSEZ à ce que nous communiquions à l'émetteur assujetti et à d'autres personnes et sociétés vos renseignements en tant que bénéficiaire de titres, comprenant votre nom, votre adresse, votre adresse électronique, les titres que vous détenez et votre langue de correspondance préférée. Les lois sur les valeurs mobilières limitent l'utilisation des renseignements concernant le bénéficiaire de titres aux questions liées aux affaires de l'émetteur assujetti.

Si vous ne vous OPPOSEZ PAS à ce que nous communiquions vos renseignements en tant que bénéficiaire de titres, veuillez cocher la première case de la 1^{re} Partie du formulaire ci-joint. Dans ce cas, aucuns frais d'expédition liés à l'envoi des documents de porteur de titre ne vous seront facturés. Si vous vous OPPOSEZ à ce que nous communiquions vos renseignements en tant que bénéficiaire de titres, veuillez cocher la deuxième case de la 1^{re} Partie du formulaire. Dans ce cas, tous les documents qui doivent vous être transmis en tant que bénéficiaire de titres seront livrés par notre agent ou par nous-mêmes.

Réception des documents à l'intention des porteurs de titre

En ce qui concerne les titres des émetteurs assujettis que vous détenez dans votre compte avec nous, vous avez le droit de recevoir les documents liés aux procurations envoyés par les émetteurs assujettis aux porteurs de leurs titres dans le cadre des réunions de ces porteurs de titres. Cela vous permet, entre autres, de recevoir les informations nécessaires afin que vos titres soient votés conformément à vos instructions lors d'une réunion de porteurs de titres.

De plus, bien qu'ils ne soient pas tenus de le faire, les émetteurs assujettis peuvent décider d'envoyer aux bénéficiaires d'autres documents de porteurs de titres

Les lois sur les valeurs mobilières vous permettent de refuser de recevoir les documents des porteurs de titres. Les trois types de documents que vous pouvez refuser de recevoir sont les suivants

- (a) les documents liés aux procurations, y compris les rapports annuels et les états financiers envoyés dans le cadre d'une réunion de porteurs de titres;
- (b) les rapports annuels et les états financiers qui ne font partie des documents liés aux procurations; et
- (c) les documents qu'un émetteur assujetti ou une autre personne ou société envoie aux porteurs de titres qui ne sont pas exigés par les lois sur les sociétés ou sur les valeurs mobilières.

La 2^e Partie du Formulaire de réponse du client en annexe vous permet de recevoir tous les documents envoyés aux bénéficiaires de titres ou de refuser de recevoir les trois types de documents précités.

Si vous souhaitez recevoir TOUS les documents à l'intention des bénéficiaires de titres, veuillez cocher la première case de la 2^e Partie du Formulaire de réponse du client. Si vous ne SOUHAITEZ recevoir AUCUN des trois types de documents susmentionnés, veuillez cocher la deuxième case de la 2^e Partie du formulaire. Si vous souhaitez recevoir UNIQUEMENT les documents LIÉS AUX PROCURATIONS envoyés en vue d'une assemblée extraordinaire, veuillez cocher la troisième case de la 2^e Partie du formulaire.

Veuillez prendre note que même si vous refusez de recevoir les trois types de documents susmentionnés, un émetteur assujetti ou une autre personne ou société peut vous les envoyer, à condition que l'émetteur assujetti ou l'autre personne ou société acquitte tous les frais liés à l'envoi des documents. Si vous vous opposez à ce que nous communiquions vos renseignements en tant que bénéficiaire de titres aux émetteurs assujettis, ces documents vous seraient livrés par nos agents ou par nous-mêmes.

Langue de correspondance préférée

À la 3^e Partie du formulaire de réponse du client, vous pouvez nous indiquer votre langue de correspondance préférée (l'anglais ou le français). Vous recevrez les documents dans votre langue de correspondance préférée, s'ils existent dans cette langue.

Contact

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez modifier vos instructions à l'avenir, veuillez communiquer avec nous par courriel, par télécopieur ou au moyen des adresses électroniques indiquées plus haut dans le présent Formulaire de demande

FORMULAIRE DE RÉPONSE DU CLIENT

J'ai lu et compris l'avis à l'intention du *Bénéficiaire de titres d'une société ouverte* que vous m'avez fourni relativement au Formulaire d'ouverture de compte et les choix que j'ai indiqués s'appliquent à tous les titres d'un émetteur assujetti que je peux détenir dans mon compte.

1^{re} Partie - Communication des renseignements concernant la propriété véritable

Veillez cocher la case appropriée pour indiquer si vous vous OPPOSEZ ou si vous ne vous OPPOSEZ pas à ce que Computershare communique votre nom, votre adresse, votre adresse électronique, la détention de titres et votre langue de correspondance préférée aux émetteurs assujettis des titres que vous détenez dans votre compte de garde auprès de Computershare et d'autres personnes ou sociétés conformément à la Loi sur les valeurs mobilières.

Je ne M'OPPOSE PAS à ce que vous communiquiez les renseignements susdécrits.

Je M'OPPOSE à ce que vous communiquiez les renseignements susdécrits

2^e Partie – Réception des documents à l'intention des porteurs de titres

Veillez cocher la case appropriée pour indiquer les documents que vous souhaitez recevoir. « Les documents envoyés aux bénéficiaires de titres » sont les suivants : a) les documents liés aux procurations pour les assemblées annuelles et extraordinaires; b) les rapports annuels et les états financiers qui ne font pas partie des documents liés aux procurations; et c) les documents dont l'envoi aux porteurs de titres n'est pas exigé par les lois sur les valeurs mobilières.

Je SOUHAITE recevoir TOUS les documents à l'intention des bénéficiaires de titres des émetteurs assujettis.

Je NE SOUHAITE recevoir AUCUN des documents à l'intention des bénéficiaires de titres des émetteurs assujettis. Je comprends que même si je refuse de recevoir ce type de document, un émetteur assujetti, une autre personne ou une société peut me faire parvenir ces documents à ses frais

Je SOUHAITE recevoir UNIQUEMENT les documents liés aux procurations pour les assemblées extraordinaires.

3^e Partie – Langue de correspondance préférée

Veillez cocher la case appropriée pour indiquer votre langue de correspondance préférée.

ANGLAIS

FRANÇAIS

Remarque : Ces instructions ne s'appliquent pas à toute demande particulière que vous pouvez présenter à un émetteur assujetti concernant l'envoi de ses états financiers intermédiaires. De plus, dans certains cas, les instructions que vous donnez à Computershare dans le présent Formulaire de réponse du client ne s'appliquent pas aux rapports annuels ou aux états financiers d'un fonds de placement qui ne font pas partie des documents liés aux procurations. Un fonds de placement est également en droit d'obtenir des instructions précises de votre part quant à la question de savoir si vous désirez recevoir son rapport annuel ou ses états financiers, et lorsque vous fournissez des instructions précises, les instructions du présent formulaire relatives aux états financiers ne s'appliquent pas. Je comprends que je recevrai les documents dans ma langue de correspondance préférée, s'ils existent dans cette langue.